

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du rapport du Bibliothécaire parlementaire pour l'année 1956, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du deuxième rapport du comité de Sélection.

L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean—

Que le rapport soit adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est —

Résolue par l'affirmative.

*Le Sénat se reporte à la rubrique "Questions et motions".*

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—

Que les sénateurs désignés dans le deuxième rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie interne et de comptabilité ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat—

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Bradette, Bradley, Comeau, Davies, Euler, Isnor, McGrand, Nicol, Savoie, Smith (*Kamloops*), Stambough, Turgeon et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.